

Paris, le 15 avril 2020

COVID-19 : La CSMF se bat pour les médecins en MEP

Les médecins en mode d'exercice particulier (MEP) occupent une place indéniable dans le monde de la santé car ils assurent une part non négligeable des soins en médecine libérale.

Leur expertise est souvent mise à la disposition de leurs confrères généralistes et spécialistes, et apporte une plus-value aux soins dans le domaine de la prévention ou de la prise en charge de certaines ALD, par exemple.

À ce titre la CSMF s'inquiète de l'impact de la crise du COVID-19 pour ses confrères MEP, dont certains ont dû cesser totalement leur activité dès l'annonce du premier ministre le 14 mars alors que d'autres subissent une chute conséquente du nombre de leurs actes suite au confinement.

C'est pour cela que la CSMF alerte le directeur général de la CNAM, monsieur Nicolas Revel, pour que les MEP puissent obtenir les mêmes aides que les autres omnipraticiens pour faire face à la crise économique qui impacte les cabinets MEP.

Au-delà du fonds de solidarité nationale mis en place et des aides régionales, la CSMF souhaite qu'une prise en charge complète des charges fixes des cabinets, soit aussi étudiée pour nos confrères en mode d'exercice particulier.

Les MEP ne doivent surtout pas être les oubliés de la crise sanitaire et économique du COVID-19.

Jean-Paul Ortiz
Président de la CSMF

Luc Duquesnel
Président des Généralistes-CSMF

François Turmel
Président de l'UNAMEP-CSMF

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.